



Commune de
St-Sulpice
CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 05/22
Séance du Conseil communal du
mercredi 22 juin 2022 à 18h30
au Foyer des Pâquis

La 9^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 5^{ème} de cette année 2022 est ouverte à 18h30 au Foyer des Pâquis par Mme Carmen Fankhauser, Présidente pour cette année 2021-2022, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 13 juin 2022, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	60	
Excusés :	10	Mmes Kaeser, Reichenthal et Urio MM. Baddour, Hauschild, Mermod, Mouvet, Pietramaggiori, Tonascia et Wirth
Absents :	0	
Présents :	50	
Majorité absolue :	26	

Mme la Présidente remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 juin 2022

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Mme la Présidente : Pour une meilleure compréhension je vous propose d'intervertir les points 6 et 8 de l'ordre du jour afin que l'on vote sur les comptes avant de voter sur la gestion.

M. Pache : Les points 6 et 7 ne sont en fait qu'un seul point puisqu'il s'agit du rapport de la Cogefi sur la gestion et du rapport de minorité sur le même sujet. Ils doivent donc être traités dans un seul point et je demande qu'ils soient regroupés.

Mme la Présidente : Nous allons donc traiter les comptes au point 6 de l'ordre du jour (anciennement point 8) et la gestion au point 7 de l'ordre du jour (anciennement points 6 et 7).

M. Golaz : Nous n'avons pas reçu le procès-verbal de la dernière séance du Conseil. Qu'en est-il du point 3 de l'ordre du jour ?

Mme la Présidente : Je vous propose de supprimer le point 3 de l'ordre du jour car notre secrétaire a été arrêtée deux semaines pour cause de maladie et n'a pas pu terminer le dernier procès-verbal à temps pour qu'il vous soit remis. Il sera joint aux documents de la prochaine séance avec celui d'aujourd'hui.

M. Clerc : Je ne suis pas d'accord que le point 3 soit supprimé. Je voudrais qu'il soit conservé et commenté.

Mme la Présidente : Nous conservons donc le point 3 et il sera commenté. Le point 8 devient donc le point 6. Les points 6 et 7 sont regroupés au point 7 et les points 9 à 16 deviennent les points 8 à 15.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente invite à passer au vote concernant l'ordre du jour tel qu'amendé.

L'ordre du jour est accepté par 46 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022

Comme précédemment mentionné par Mme la Présidente, ce procès-verbal sera présenté et validé par le Conseil lors de la prochaine séance en septembre prochain.

4. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

Mme la Présidente : Je vous donne lecture d'une lettre reçue de M. Pierre Del Boca, ancien conseiller communal.

Madame la Présidente du Conseil communal,

Ayant pris connaissance, sur le site de la Commune, du rapport de Gestion de la Municipalité du 2 mai 2022 concernant l'année 2021, du rapport majoritaire de la COGEFI, sur la gestion, du 6 juin 2022, ainsi que du rapport minoritaire émanant également de la COGEFI, je me permets de m'adresser à vous pour que vous donniez connaissance de cette lettre qui fait part à la Municipalité ainsi qu'aux Conseillères communales et Conseillers communaux de ma surprise et de ma désapprobation concernant une désinformation flagrante et inacceptable sur un point particulier de son rapport de gestion, hélas relayé sans vérification par la COGEFI qui a vraisemblablement été surprise dans sa bonne foi.

*Les pages 77 à 81 du rapport de Gestion, consacrées à l'urbanisme, aux constructions et aux transports a comme premier sous-titre « le service technique ». A la fin du dernier alinéa, on trouve le passage suivant : « De surcroît, il y a lieu de relever que les projets soumis à l'enquête publique suscitent encore régulièrement des oppositions et un nombre croissant de recours, qui doivent être traités de manière attentive. A cela s'ajoute le mépris de certains administrés à l'égard du personnel. » En page 8, sous chiffre 10 du rapport majoritaire de la COGEFI on peut lire ce qui suit, à ce propos : « Le **service technique** est confronté à une hausse substantielle des recours en matière de police des constructions. Cette partie de l'activité est particulièrement chronophage pour les employés du service. Le municipal en charge nous informe que ce n'est aucunement lié à des problèmes de règlement ou au traitement des dossiers, mais que l'origine de ces recours seraient (sic!) plutôt dû (sic!) aux moyens financiers importants des recourants. » (*)*

Le rapport de la Municipalité qui fait clairement la distinction entre les « oppositions » et les « recours » fait état de « un nombre croissant de recours ». La COGEFI pour sa part parle d'une « hausse substantielle des recours ».

En page 80 de son rapport de Gestion, la Municipalité indique le nombre de recours à la CDAP (= Cour de Droit Administratif et Public) et au Tribunal fédéral « concernant les projets de construction », soit pour la CDAP, 2 en 2017, 3 en 2018, zéro en 2019, 6 en 2020 et 3 pour l'année 2021 concernée. Les chiffres étant têtus, « le nombre croissant de recours » ou « une hausse substantielle des recours » se traduit en réalité par une baisse de 50% par rapport à 2020, les recours ayant passé de 6 à 3. Donc la hausse substantielle est en réalité une baisse substantielle et pire, il n'y a eu aucune hausse depuis 2017 !!

Qui plus est, prétendre que les recours constituent une activité « particulièrement chronophage » pour le service technique laisse songeur, puisque la Municipalité consulte avocat à l'occasion de chaque recours et lui transmet le dossier complet afin que l'avocat consulté réponde au recours déposé par le ou les recourants. Le travail essentiel c'est l'avocat qui le fait. En moyenne un recours tous les 4 mois n'a rien de chronophage !

Les informations données par le Municipal à la COGEFI, à savoir que les recours ne sont aucunement liés à des problèmes de règlement ou au traitement des dossiers mais « seraient plutôt dû aux moyens financiers importants des recourants » sont des informations non seulement mensongères mais totalement inadmissibles.

*Ces informations sont **mensongères** car à tout le moins un des 3 recours, a été admis par un arrêt de la CDAP du 14 septembre 2021 qui a refusé l'octroi du permis de construire, ce qui prouve que le recours était justifié en droit et non pas lié à l'argent. Il serait intéressant de connaître le sort des deux autres recours pour savoir s'ils ont été admis ou non.*

Ces informations sont d'autant plus mensongères qu'elles cachent sciemment, dans le tableau des recours publié en page 80 du Rapport de gestion, qu'en 2021, il y a eu un recours au Tribunal fédéral déposé par la Municipalité, qu'elle se garde bien de mentionner. Ce recours n'a pas été rejeté mais a été déclaré « irrecevable », par arrêt du 17 décembre 2021. Cela signifie que le Tribunal fédéral n'a même pas examiné les griefs invoqués par la Municipalité dans son recours. Il s'agit d'un arrêt que la Municipalité ne pouvait pas ignorer lors de la rédaction de son rapport de gestion, presque 5 mois plus tard, soit le 2 mai 2022.

Dans cette affaire, la Municipalité a recouru au Tribunal fédéral pour demander la délivrance d'un permis de construire pour un promoteur qui ne le demandait pas !! Du jamais vu. Je cite un passage de l'arrêt du Tribunal fédéral : « Il en va différemment lorsque la Commune recourt seule au Tribunal fédéral et que le constructeur renonce à recourir et à appuyer le recours. Dans ce cas, la Commune ne peut pas obtenir que la construction se fasse contre la volonté du constructeur (...) et, partant, se prévaloir d'un intérêt actuel pratique à recourir, respectivement à ce que le Tribunal fédéral examine les griefs soulevés » Que la Municipalité ne prétende pas que ce recours était néanmoins justifié ou utile, ce qui ne tromperait même pas un non-juriste.

*Ces informations sont, au surplus, **inadmissibles** car elles laissent clairement entendre que si certains Serpelious recourent c'est uniquement parce qu'ils ont du « fric », mais que ces recours sont, je cite : « aucunement lié à des problèmes de règlement ». Si des recourants en 2021 ont obtenu gain de cause, au moins dans un cas à la CDAP et que la Municipalité a perdu au Tribunal fédéral ce n'était pas pour des questions de « fric » mais pour des raisons découlant du respect des règlements cantonaux ou communaux.*

Pour recourir de manière téméraire au Tribunal fédéral, il a bien fallu que la Municipalité utilise l'argent notamment de ces contribuables « aux moyens financiers importants », Serpelious qu'un Municipal fustige de manière choquante mais utilise aussi l'argent des contribuables aux moyens très modestes.

La Municipalité termine ainsi son rapport sur le service technique : « A cela s'ajoute le mépris de certains administrés à l'égard du personnel. » La question qui se pose est celle de savoir de quel côté se situe le mépris. Il appartient aux membres du Conseil communal de trancher.

En vous remerciant par avance de la suite que vous voudrez bien donner à ma demande, je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil communal, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Pierre Del Boca

Je vous communique également les propositions de dates pour les prochains Conseils par le futur président.

Pour 2022 :

14 septembre : Dépôt du préavis sur le taux d'imposition
12 octobre : Vote du préavis sur le taux d'imposition.
16 novembre : Dépôt du Budget et du préavis sur le Budget
7 décembre : Vote du préavis sur le Budget.

Remarque : Nous devons envoyer le résultat du vote sur le Budget au Canton le 15 décembre au plus tard.

Premier semestre 2023 (1^{er} semestre) :

22 février, 22 mars, 26 avril.
24 Mai : Dépôt des Comptes et du préavis sur les Comptes
Dépôt du rapport de gestion
21 juin : Vote du préavis sur les Comptes
Vote sur le rapport de gestion

Les événements à venir :

Le 9 juillet 2022 Le Tour de France passera à Lausanne.

Le festival de musique de la Société de Développement aura lieu les samedi 25 et dimanche 26 juin à l'Esplanade du Débarcadère.

Les 2,3 et 4 juillet aura lieu le centième anniversaire de l'Abbaye des Lacustres

Egalement les 25 et 26 juin, il y aura l'Ecu d'or 2022 - Prix Wakker 2011, le patrimoine de l'Ouest lausannois à l'honneur.

Cette année la fête nationale pourra avoir lieu au débarcadère le 1er août.

Pour la Municipalité :

M. le Syndic : Les communes de la région sont notamment organisées au sein d'une agglomération dans ce qu'on appelle le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Elles travaillent dans ce cadre avec le Canton pour avancer sur toutes sortes de sujets transversaux comme la mobilité. Tous les cinq ans environ, elle met au point un nouveau programme qui définit des priorités. Et en cette occasion, le Canton doit élaborer des projets dans le domaine des transports publics. Ces projets étaient très attendus dans l'Ouest lausannois. Je rappelle que notre district connaît une démographie galopante et que les Hautes Ecoles se préparent à une hausse très importante de leurs effectifs. Or, le Canton ne propose presque rien pour ces prochaines années : une vague rénovation des rames du M1 et une ou deux lignes de bus.

Les Municipalités de l'Ouest lausannois ont écrit au Canton pour regretter profondément ce manque de dynamisme, qui ne correspond à notre avis ni aux besoins de l'Ouest lausannois, ni au discours officiel du Canton d'encourager les transports publics. Nous attendons la réponse du nouveau Conseil d'Etat.

Parallèlement, nous avons eu la visite de la direction des TL, qui est venue nous présenter sa stratégie, qui est évidemment plus ambitieuse que celle du Canton. Il a été question d'opérations spéciales de promotion que les TL souhaitent mener avec les communes. Certaines peuvent être intéressantes. Renens a pu par exemple proposer des billets à 1 franc. Villars-Sainte-Croix a proposé des abonnements à prix cassé pour ses nouveaux habitants, etc.

Cette visite tombait bien puisque la commune s'apprête à connaître des changements importants en matière de transport public. Il a évidemment été question du transfert du 701 de la rue du Centre à la route Cantonale. A ce propos, nous avons demandé quelle distance les gens étaient prêts à parcourir pour gagner un arrêt de bus. La réponse qui nous a été donnée est 200 à 300 mètres. (Les gens sont prêts à parcourir un peu plus, 400 mètres pour atteindre un arrêt de métro. Et ils sont prêts à parcourir à pied 700 à 800 mètres pour rejoindre une gare.) Nous avons aussi discuté de la mauvaise liaison qui existe aujourd'hui entre Saint-Sulpice et la gare de Lausanne. Et, évidemment, nous avons évoqué le projet de réduction de la vitesse le long de la rue du Centre et des implications de ce genre de limitations sur les bus.

Dernière communication de ma part : la Commune répond cette année à une obligation légale d'adopter un système dit MSST pour garantir autant que faire se peut la sécurité au travail. Nous avons décidé l'an dernier de mener ce travail dans une partie seulement de nos services pour évaluer l'intérêt que cela a pour nous. Les services choisis ont été la voirie, le service Enfance & Jeunesse et l'administration. Un état des lieux a été réalisé ces dernières semaines par un employé de la société spécialisée ACTA. Et des rapports vont nous être fournis lundi. Sur cette base, nous verrons si des mesures doivent être prises. Il est d'ores et déjà évident que notre voirie et notre déchèterie sont très loin du compte.

M. Matthey : Vous avez toutes et tous constaté l'explosion des coûts de l'informatique en 2021, pour les raisons expliquées entre autres dans le rapport de gestion, page 33.

Pour faire suite à une première communication au Conseil concernant le dépassement du budget en juin 2021, puis une seconde communication fin 2021 mentionnant l'aggravation de ce dépassement, un préavis « rétroactif » a été préparé

Malheureusement de nouvelles factures sont arrivées et le préavis a été retiré puisque les sommes annoncées dans le préavis ne correspondaient plus à la réalité.

Le budget 2022 a évidemment été adapté à cette nouvelle donne et, parallèlement, la Municipalité s'est engagée à fournir à la COGEFI une « Stratégie informatique » décrivant ses intentions.

Ce document a été essentiellement préparé par notre syndic, responsable de l'informatique jusqu'à mon arrivée début mars, et je l'en remercie. J'y ai apporté une modeste contribution, essentiellement concernant les actions à entreprendre pour le futur.

La Municipalité s'était engagée à préparer ce document pour le terme du premier semestre de cette année, soit dans une semaine. Eh bien c'est chose faite puisque le dossier a été déposé aujourd'hui dans les boîtes aux lettres des membres de la COGEFI. S'il y a de nouveaux membres élus à cette commission pour 2022-2023, ils le recevront également.

Par contre nous avons estimé que cette stratégie informatique comporte des informations sensibles. Vous savez toutes et tous qu'à l'heure actuelle les tentatives de piratages informatiques sont permanentes et les conséquences en cas de réussite seront désastreuses. Par conséquent il s'agit d'un dossier classé CONFIDENTIEL, réservé à la COGEFI, car nous ne tenons pas à ce qu'il soit publié tous azimuts.

Mme Merminod : Samedi 18 juin a eu lieu l'inauguration officielle de la garderie, inauguration repoussée plusieurs fois en raison de la situation sanitaire. Malgré la chaleur, une quarantaine de personnes a participé à la partie officielle. Madame Sylvie Lacoste, secrétaire générale de la FAJE, était aussi présente et a pu dire quelques mots. Pour rappel, la FAJE est la fondation pour l'accueil de jour des enfants, elle a été créée en 2006 et a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. A cette fin, elle subventionne les réseaux d'accueil de jour des enfants, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE ou des APEMS) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, de l'état de Vaud outre la participation en tant qu'employeur, donne plus de 40 millions et d'un don de la loterie. Madame Lacoste, va présenter la FAJE dans les conseils communaux. Elle s'est dit prête à venir à St-Sulpice. Une date sera proposée après consultation avec le futur président. La nourriture pour la partie officielle a été préparée par notre personnel, soit l'intendante de la garderie et l'équipe de la cuisine du réfectoire.

L'après-midi, c'était portes ouvertes à la garderie, des parents, des grands-parents et des Serpelious qui n'étaient pas parents d'enfants à la garderie sont venus visiter les locaux et ont participé aux ateliers proposés par les éducatrices.

Je crois que nous pouvons être fiers de ce bâtiment, construit dans les temps. Les taux de remplissage de la garderie sont toujours excellents : 100% chez les bébés, 95% chez les trotteurs et 94 % chez les moyens.

M. Piller : Ma première communication concerne le plan Canicule. Jeudi dernier lors du Déclenchement par le Canton, l'office de la population avait déjà transmis au SDIS Chamberonne la liste des personnes âgées de plus de 80 ans, soit 193 personnes. Sur ce nombre, 167 n'ont pas désirés être contactés ou avoir une visite (téléphone ou physique). 26 personnes ont accepté d'avoir un contact. Cela a été fait en premier lieu par Le SDIS, puis par l'ORPC et terminé par l'office de la population. Pour une deuxième visite, 12 personnes ont été contactées par téléphone et tout le monde allait bien. Le plan canicule a été levé ce matin. Nous sommes prêts pour les prochaines vagues.

Deuxième communication : durant ce mois de juin caniculaire, vous avez certainement constatés que beaucoup de personnes ont profités des bords du lac et qu'il y a eu des problèmes de parage dans notre commune et principalement au Laviau.

De mi-mai à mi-septembre 2 assistants de sécurité sont chargés, tous les samedis de faire respecter le stationnement dans le district et principalement à

- Piscine de Renens
- Piscine de Prilly
- La Plannaz Bussigny
- Bord du lac St-Sulpice

Les dimanches durant la même période, 1 ASP assure, si les conditions météo sont bonnes, d'assurer le contrôle du stationnement. Le territoire est grand et vous comprendrez bien qu'ils ne peuvent pas passer la journée sur notre territoire.

Pour le week-end du 11-12 juin, 111 Amendes d'ordre ont été délivrées sur St-Sulpice, respectivement 74 samedi et 37 dimanche. Sur ces 111 AO, il y a eu une majorité qui concerne le défaut de disque au Laviau.

Pour ce dernier week-end sur notre commune, il y a eu le parcage des participants au Triathlon de Préverenges, un tournoi de foot et la raclette de la Gym, le Laviau était donc surchargé. L'ASP en charge du secteur a déposer 73 amendes sur l'ensemble du WK.

De ce fait et au vu de ce qui précède, la municipalité va mener une réflexion pour la zone du Laviau afin de voir comment nous pourrions gérer cet afflux de véhicules pour la suite de l'été et que cela soit en place en 2023.

Mme Willi : Ma première communication concerne la mise à l'enquête de la future usine de production d'eau potable de St-Sulpice.

La station de pompage actuelle a été mise en service en 1971 et ses infrastructures ainsi que son type de filtration sont vieillissants. Sa production actuelle est de 10 millions de m³ d'eau par année pour une capacité de production de 1 m³/s qui passera à 1.4 m³/s maximum avec la future installation.

Il s'agit là d'un projet et d'un chantier de grande ampleur qui se tiendra sur plusieurs années.

La mise à l'enquête a débuté ce vendredi 17 juin et prendra fin le 18 juillet.

Ce projet dépend de la loi sur la distribution de l'eau (LDE) qui a ses exigences propres et est soumis à un certain nombre de contraintes, la plus importante étant l'obligation de poursuivre la production d'eau potable tout au long des travaux.

Le projet s'effectuera en trois phases distinctes. La première phase devrait avoir lieu de 2023 à 2026 avec la construction d'un premier bâtiment et l'installation d'une double conduite pour pomper l'eau du lac.

Suivront les phases 2 et 3 de 2026 à 2029 avec la démolition des anciens bâtiments et la construction des derniers bâtiments de traitement de l'eau.

Une présentation plus détaillée de ces différentes étapes est disponible sur le site de la commune.

La commune de St-Sulpice collabore et restera en étroit contact avec la commune de Lausanne tout au long de ce projet afin de prendre toutes les mesures utiles au bon déroulement de ce chantier, notamment concernant la sécurité de la population.

Ma deuxième communication concerne l'avancée des travaux sur la RC1. La pose de la couche de roulement a été effectuée à la satisfaction de tous. La fin du marquage est prévue pour le 03 juillet, la pose de la signalisation, à l'exception des panneaux de grande surface, devrait être terminée le 8 juillet. L'aménagement du giratoire du carrefour de Valaire sera terminé ce vendredi. Il s'agit là d'un projet élaboré conjointement par les services des infrastructures et de la voirie de notre commune. A noter que le mobilier urbain qui y sera installé répond à des critères stricts quant à son positionnement notamment, qui ont nécessité l'approbation de la DGMR via son voyer des routes.

5. Rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 05/22 « Demande de crédit de CHF 35'000.— pour des travaux de réfection et remplacement de tables au Foyer des Pâquis »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. Matthey : Il y a une erreur sur le préavis sur le montant car il ne comprend pas la TVA. La commission a accepté d'augmenter le montant du préavis pour corriger cette erreur et la Municipalité accepte évidemment par avance l'amendement correspondant.

Mme la Présidente donne la parole à M. Cattin pour la lecture des conclusions de la commission.

M. Cattin : En conclusion de ce qui précède, la commission reconnaît la pertinence des travaux ainsi que le remplacement des tables demandés par le préavis 05/22.

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose de bien vouloir adopter les amendements proposés par la commission visant à intégrer la TVA relative à l'achat de nouvelles tables pour le montant de CHF 1'109,70 et d'accepter le préavis 05/22 tel qu'amendé.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis 05/22

Mme Brito : J'ai été surprise de constater que ce genre de travaux ne figurait pas dans le budget alors que c'était une dépense prévisible.

M. Matthey : L'année passée la Municipalité a promis au P'tits Lioux qu'ils feraient des travaux de peinture pendant les vacances d'été. Un devis a été demandé qui était dans le cadre des compétences données à la Municipalité mais entretemps nous avons été informés de l'état lamentable des tables et nous avons pensé qu'il faudrait peut-être profiter de l'occasion pour faire des travaux plus conséquents et remplacer les tables. Nous avons donc redemandé un devis et ce surplus n'était par contre pas prévu dans le budget, d'où le présent préavis.

Mme Michel : J'aimerais qu'on réfléchisse, dans un prochain préavis, à la question des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite car il n'y en a pas ici

M. Matthey : Ce préavis concerne uniquement des travaux minimum de rafraîchissement mais d'autres choses seront probablement faites par la suite et nous tiendrons compte de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote concernant le préavis 05/22, tel qu'amendé.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 05/22 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 48 voix pour et 1 abstention

- D'adopter les amendements proposés par la commission pour le préavis N° 05/22 visant à intégrer la TVA relative à l'achat des tables pour le montant de CHF 1'109,70

- D'accorder un crédit de CHF 36'109,70 TTC pour réaliser des travaux de peinture et le remplacement de douze tables au Foyer des Pâquis.
- De financer ce montant par la trésorerie courante.

6. Rapport de la commission de gestion et des finances du préavis N° 06/22 « Comptes 2021 »

En l'absence de la rapportrice de la commission, Mme Urio, Mme la Présidente donne la parole à M. Pache, président de la commission de gestion et des finances, pour la lecture des conclusions.

M. Pache : La COGEFI se réjouit du résultat positif des comptes 2021. Elle constate que les comptes sont bien tenus et satisfaisants.

Le point d'attention majeur reste les comptes de l'informatique qui demandent une stratégie financière claire et une meilleure répartition et estimation des coûts pour l'année 2022.

Au terme de ses délibérations, la commission de gestion et des finances propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis sur les comptes 2021 de la commune de Saint-Sulpice tels qu'amendé.

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. le Syndic : Nous avons le plaisir d'avoir ce soir notre boursier communal, M. Reymond, et je vous proposer d'accepter qu'il intervienne pour répondre aux questions pointues qui pourraient être posées.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil de se prononcer sur cette demande.

La demande de M. le Syndic est acceptée par le Conseil.

M. le Syndic : Je vous remercie d'avoir autorisé M. Reymond à prendre la parole pendant ce conseil. Nous remercions la Commission de gestion et des finances pour son rapport. Je reviens sur le fait le plus saillant, qui est la marge d'autofinancement positive enfin obtenue après des années de marge d'autofinancement négative. Nous en sommes évidemment très heureux. En même temps, nous sommes conscients de la fragilité de ce résultat.

Cette marge d'autofinancement positive est due en partie à une augmentation inattendue des revenus et en partie à une baisse tout aussi inattendue des charges.

Or, l'augmentation inattendue des revenus est due à des événements rares qui ont très peu de chances de se répéter l'an prochain. La première est une succession tel qu'il n'y en pas plus eu depuis plus d'une législature. L'autre est une somme d'intérêts en retard accumulés pendant une quinzaine d'années par le Canton. Ces montants-là sont exceptionnels et nous ne pourrions pas baser notre politique financière dessus.

La baisse inattendue de certaines charges est plus mystérieuse. Elle vient de la baisse de la péréquation verticale, qu'on appelle aussi la facture sociale, et de la baisse de la péréquation horizontale. Ces deux baisses sont pour l'instant difficiles à expliquer. On ne peut qu'émettre une hypothèse sur la première. C'est que l'accord conclu il y a quelques années entre l'Union des communes vaudoises et le Canton

sur la répartition de la péréquation verticale est en train de porter ses fruits. Concernant la baisse de la péréquation horizontale nous n'avons encore aucune explication car je vous rappelle que cette péréquation est basée sur un calcul particulièrement complexe.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 1 « Administration générale » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 2 « Finances » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 3 « Domaines et bâtiments » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 4 « Travaux » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 5 « Instruction publique et culte » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 6 « Police » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 7 « Sécurité sociale » des Comptes 2021

Mme Michel : Au sujet de l'APREMADOL, au compte 3654.002, il est indiqué une quote-part de CHF 900.—. Etant donné que l'APREMADOL est financée par le canton j'aimerais savoir à quoi correspond ce montant.

M. Matthey : Il s'agit d'une facture des services d'eau de la ville de Lausanne liée au projet Solidarité Eau pour l'année 2021. Il s'agit donc d'une erreur car ce montant n'est pas en lien avec l'APREMADOL.

La parole n'étant plus demandée Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Chapitre 8 « Bilan » des Comptes 2021

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission de gestion et des finances concernant les conclusions du préavis en y ajoutant :

« ...- d'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers, tels que présentés ; »

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote sur l'amendement de la commission de gestion et des finances.

L'amendement est accepté à l'unanimité

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis N° 06/22

M. Clerc : Dans la section 3 « Discussion » du rapport, la commission mentionne qu'elle souhaiterait introduire un certain nombre d'indicateurs et je souhaiterais ajouter un indicateur important à mon sens : le taux de rotation du personnel sur les dernières législatures.

M. le Syndic : La Municipalité est très favorable à ce genre d'indicateurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente propose de passer au vote sur le préavis N° 06/22 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 06/22 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 46 voix pour et 1 abstention

- D'accepter les comptes 2021, la clôture du compte de fonctionnement et le bilan au 31 décembre 2021, tels que présentés ;
- D'accepter les comptes 2021 de l'entente intercommunale Les Alouettes, de l'Association intercommunale de l'ORPC, du SDIS Chamberonne, de la commission intercommunale Mèbre-Sorge et de l'inspection intercommunale des chantiers, tels que présentés ;
- De donner décharge à la Municipalité pour la gestion financière de l'année 2021.

7. Rapport de la commission de gestion et des finances sur l'examen de la gestion 2021

Mme la Présidente donne la parole à M. Jaton pour la lecture des conclusions de la commission de gestion et des finances.

M. Jaton : En conclusion, c'est à la majorité de 4 voix contre 3 que la COGEFI vous recommande de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

La Municipalité a quelque chose à ajouter

M. le Syndic : Nous avons lu avec attention les deux rapports de la Commission de gestion et des finances. Pour avoir tous passé de longues années au Conseil communal, nous savons qu'il s'agit là d'un travail difficile qui demande de se saisir d'une matière abondante et complexe en peu de temps sans être plongé dedans au quotidien comme nous le sommes à la Municipalité. Nous saluons en particulier les différents vœux contenus dans le rapport de majorité. Ces vœux expriment des critiques mais ils sont aussi constructifs. En cela, ils témoignent d'un souci d'améliorer la gestion communale dans lequel nous nous reconnaissons pleinement.

Cinq vœux sont exprimés.

Le premier est la mise en place d'un processus de gestion des crises susceptibles d'éclater au sein de la Municipalité. Nous serons les premiers ravis de partir à la recherche de conseils auprès des spécialistes de ce domaine ô combien complexe. Nous ne nous attendons pas à découvrir des formules miracles mais nous pouvons raisonnablement espérer découvrir quelques bonnes pratiques.

Le deuxième vœu de la COGEFI est d'obtenir une répartition des rentrées fiscales par classe de revenus. C'est une vieille demande de la COGEFI, une demande que j'ai entendues plusieurs fois déjà lors de la précédente législature. On se trouve là sur un terrain très technique. Mais notre service financier est prêt à plancher dessus.

Le troisième vœu est de modifier la composition de la commission municipale chargée du développement durable afin de respecter le règlement. Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens. Il y a une contradiction flagrante à ce sujet entre le règlement et la directive qui en dépend. Nous allons nous en occuper rapidement.

Le quatrième vœu est d'obtenir une meilleure mise en évidence des économies sur l'éclairage publique. Ce vœu part d'un a priori, l'a priori que les économies attendues se sont concrétisées. Cela devrait

être le cas. Mais ce sera intéressant de voir si cela se vérifie. Et si cela se vérifie, dans quelle mesure cela se vérifiera.

Le cinquième vœu, enfin, est d'obtenir une vue générale des subventions et des aides non obligatoires. Ce vœu rejoint parfaitement l'un de nos soucis, qui est de traiter les subventions de la manière la moins arbitraire possible. Nous en avons déjà parlé souvent en Municipalité. Si nous ne l'avons pas encore fait, ce n'est pas que nous ne voulions pas le faire mais que dans la pile des innombrables affaires à traiter nous ne l'avons pas placé tout en haut. Vous souhaitez que nous en fassions une priorité. Nous l'avons entendu.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Froelich pour la lecture des conclusions du rapport de minorité de la commission de gestion et des finances.

Mme Froelich : Nous constatons, tout comme les commissionnaires majoritaires dans leur rapport, que les tensions semblent démarrer d'un conflit de personnes. Avant d'en arriver aux solutions extrêmes, la Municipalité aurait dû tout mettre en œuvre pour résoudre ce conflit, or dans le cas présent, la seule réponse a été le changement de dicastères. Cette option n'était certainement pas d'une grande aide pour résoudre cette situation conflictuelle. Au contraire, ce genre de mesures a plutôt tendance à rendre l'atmosphère de travail d'autant plus délétère. La Municipalité a même refusé d'entrer en matière, lorsque Mme Cécile Theumann a proposé une médiation.

Selon les commissionnaires minoritaires, ces manquements dans la gestion de la Municipalité et leurs conséquences sont graves, au point qu'ils ne peuvent imaginer donner décharge à la Municipalité. Les conséquences de cette situation pourraient encore porter préjudice aux différentes personnes impliquées et au bon fonctionnement de la commune.

En conséquence et en vertu de ce qui précède, les commissionnaires minoritaires vous proposent, au nom de la minorité de la commission, de refuser de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

La Municipalité a quelque chose à ajouter

Mme Merminod : La Municipalité a été surprise de lire le rapport de minorité. Elle tient à vous donner quelques précisions.

- Il existe une instance officielle de médiation : la préfecture. A aucun moment, même lorsque la Municipalité a procédé aux changements de dicastères, Madame Theumann ne l'a saisie. Elle aurait pu le faire, elle a choisi une autre option.
- La Municipalité a refusé une médiation. La médiation n'est pas un remède miracle applicable à chaque situation. On a considéré que cela ne s'appliquait pas à cette situation particulière. Et elle n'a de plus pas été demandée par l'instance supérieure.
- Le dégât d'image dans la presse a été minime. Ni Madame Theumann ni la Municipalité ne se sont étalées dans la presse. Il y a eu un seul article. Il y a des démissions dans beaucoup de communes, elles font aussi l'objet d'un article dans la presse. En revanche, refuser de donner décharge du rapport de gestion causerait plus de dégâts d'images.

- Il n'y a eu aucun départ parmi le personnel communal suite à la démission de Madame Theumann.
- La Municipalité fonctionne bien aujourd'hui.
- Elle a reconnu, lors de la séance avec la COGEFI, que l'annonce du changement des dicastères n'avait pas été optimale.
- Elle a pris acte du vœu numéro 1 de la COGEFI, soit de mettre en place un processus de gestion en cas de crise au sein de la Municipalité. Elle vous le présentera lorsqu'il sera prêt.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le rapport de gestion

Mme Valloton : J'aimerais revenir sur le courrier que Mme la Présidente a lu en début de séance et qui traite des pages 78 à 80 du rapport de gestion. D'abord je m'étonne moi aussi du discours presque alarmiste concernant la surcharge de travail occasionnée par les recours en matière de constructions alors qu'on constate qu'il y a eu moitié moins de recours en 2021 qu'en 2020. Je m'étonne également du chiffre concernant les recours au Tribunal Fédéral en 2021 alors que je sais que la Municipalité a fait elle-même un recours pour défendre un promoteur qui avait renoncé à recourir. Ce recours a été jugé irrecevable en 2021 et j'aimerais savoir pourquoi il ne figure pas dans le rapport. Je ne vais pas m'étendre sur ledit recours et sur la raison pour laquelle la Municipalité emploie un avocat pour défendre un promoteur même si à mon sens ils sont capables de se défendre tous seuls et étant donné la nature du recours il vaudrait mieux s'en remettre simplement à la justice. Si on considère que les honoraires d'avocat coutent quelques milliers de francs pour chaque affaire, on arrive rapidement au montant du préavis que nous venons de voter pour les travaux au Foyer des Pâquis.

Ensuite je lis que ce n'est pas un problème de règlement mais si ce n'est pas ça s'agit-il d'un problème d'application ou d'interprétation ? Je doute que les citoyens fassent recours sur une autre base que les règlements officiels.

Enfin, je trouve moi aussi très désobligeant de lire que le problème vient des moyens financiers des recourants. Pour un peu on pourrait comprendre « Si seulement les Serpelious n'avaient pas les moyens nous aurions les coudées franches ». Pour ma part je pense que tout citoyen devrait pouvoir faire valoir ses droits, indépendamment de ses moyens financiers, et je déplore que ce ne soit pas le cas. Si cela était le cas il y aurait certainement plus de recours, avec le risque que certains soient gagnés, et qu'on ne puisse plus ensuite se prévaloir de précédents,

M. le Syndic : J'aimerais éclaircir quelques points. Il faut être prudent avec les sources que l'on emploie. Le chiffre que vous voyez là est le chiffre des recours arrivés au Tribunal cantonal. Il y a beaucoup plus de recours que cela, évidemment, mais beaucoup sont réglés en amont entre les recourants et la Municipalité.

Vous dites que nous payons grassement des avocats pour défendre des promoteurs et ce n'est pas le cas. Lorsqu'un problème survient la Municipalité prend une décision et c'est cette décision que nous défendons et pas les promoteurs.

Vous dites également que les citoyens respectent les règlements mais nous constatons au contraire beaucoup de tentatives d'enfreindre les règlements et recevons beaucoup de demandes de dérogation également.

Quant à la question des moyens financiers qui permettent aux citoyens de recourir, il s'agit d'un fait. Ces recours coutent cher et on constate que les recours sont plus nombreux au sein des populations aisées qu'au sein des populations plus modestes. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur mais un constat.

Mme Valloton : Le rapport précise qu'il faut faire la distinction entre oppositions et recours. Il y a en effet beaucoup plus d'oppositions que de recours.

Pour ce qui est du respect des règlements, je comprends bien que les gens essaient d'obtenir des exceptions dans les oppositions mais dans les recours auprès d'un Tribunal j'imagine qu'on doit faire référence aux règlements et qu'on ne demande pas des exceptions.

Quant à la question des moyens financiers des recourants, le fait d'indiquer que c'était la raison du nombre de recours laisse entendre que c'est bien dommage.

M. Piller : Pour information, à ce jour la commune de Saint-Sulpice est impactée par 8 recours auprès de la CDAP.

Il est bon de relever que les oppositions sont gratuites, c'est uniquement lorsqu'un ou des recourants veut aller au tribunal et c'est là qu'un important montant de garantie est demandé par la CDAP pour que le dossier soit pris en charge. Pour ma part, j'ai juste fait une observation et je suis navré si cela a choqué quelqu'un.

Pour ce qui est du travail chronophage cela concerne les écrits pour les levées d'oppositions. Le STECH transmet les éléments qui permettent la levée des oppositions à notre avocat, lequel prépare les textes. Toutefois, les textes doivent ensuite être mis en forme par le STECH.

M. Billeter : Merci pour vos explications mais je pense que le rapport devrait être un peu plus précis. C'est un peu maladroit de faire référence à des recours qui sont chiffrés dans un tableau, alors qu'on ne peut pas avoir confiance dans ces chiffres et dans les textes. On ne peut pas, dans ce cas, se baser sur les informations du rapport pour faire une analyse.

M. le Syndic : Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Chappuis : Si j'ai bien compris le courrier de M. Del Boca, il a fait mention d'un recours que la Municipalité aurait interjeté auprès du Tribunal Fédéral et qui aurait été jugé irrecevable. Je ne vois pas trace de ce recours dans le rapport alors, soit M. Del Boca se trompe, soit la Municipalité a omis de citer ce recours dans le tableau correspondant.

Mme Berner : J'aurais souhaité avoir plus d'explications sur deux points. D'abord, au sujet du recours dont nous venons de parler, M. le Syndic a précisé que la Municipalité a fait recours, non pas pour défendre un promoteur mais pour défendre une décision qui a été attaquée. J'aimerais donc savoir quels sont les intérêts de la commune dans ce processus.

M. le Syndic : Nous avons chaque lundi une dizaine de cas à régler concernant la police des constructions. Nous tranchons en nous basant sur les conseils de notre service technique qui connaît bien la loi. Ensuite tout un chacun peut recourir contre la décision de la Municipalité et cela peut aller jusqu'à un recours auprès du Tribunal Fédéral.

Mme Berner : Ma deuxième question porte sur le rapport de la commission de gestion et des finances, au bas de la page 4 jusqu'en haut de la page 5 il est écrit que « la COGEFI constate qu'un conflit de personnes est né au sein de la Municipalité avec, il semble, une divergence personnelle profonde voire une incompatibilité d'interprétation et acceptation de la gestion des dicastères entre 2 personnes. » Et il est également indiqué en page 9 du rapport de gestion que « Ce début de législature a été l'occasion d'une réorganisation des relations entre l'exécutif et le personnel. Alors que certains cadres dépendaient auparavant de plusieurs municipaux, ce qui donnait lieu de part et d'autre à des « triangulations », ils ont été chacun placé, dès le premier jour, sous un municipal et un seul. ». J'ai de la peine à comprendre comment il pouvait y avoir deux personnes sur un dicastère.

M. le Syndic : Au moment où nous sommes entrés en fonction, certains chefs de service se trouvaient sous deux municipaux différents et cela compliquait beaucoup les choses car les demandes pouvaient être faites à double et les réponses des municipaux pouvaient différer. Nous avons donc décidé que chaque chef de service serait lié à un seul municipal. Nous sommes cependant sans arrêt en contact les uns avec les autres pour traiter les différents sujets.

M. Brandt : Je suis allé à la pêche aux informations quant à ce recours au Tribunal fédéral et oui, la Municipalité a fait recours contre une décision qui annulait un permis de construire. Le 17 décembre passé le recours a été jugé irrecevable parce que le constructeur lui-même ne faisait pas recours. Apparemment cela n'a pas engendré de frais.

M. Hirsch : Vous avez entendu il y a quelques instants que 4 des 7 membres de la COGEFI ont voté pour donner décharge à la Municipalité pour sa gestion en 2021, vous avez vu que seulement 2 membres ont signé le rapport de minorité. Vous allez peut-être vous demander pourquoi j'ai décidé de ne pas recommander décharge pour la gestion de la commune de l'année 2021. Je vous dois une explication. J'ai préféré vous exposer ici la raison de ma décision, plutôt que de m'associer à un rapport formel de minorité de la COGEFI.

En fait, ma décision porte en particulier sur les événements qui ont amené d'abord au changement de dicastères au mois de novembre, et ensuite à la démission de Cécile Theumann du collège municipal. Ma décision est motivée de mon expérience personnelle dans le travail de ce conseil et de sa COGEFI, dont j'ai l'honneur d'être membre depuis 2016: Tout au long de la législature passée, nous avons passé beaucoup trop de temps et d'énergie, sur des sujets qui étaient liés à des intérêts de personnes en lieu de sujets motivés par le bien commun. De multiples exemples sont encore dans nos têtes, pas besoin de vous les rappeler ici. Chacun de ces événements a nécessité des ressources précieuses en temps et en argent de la commune et des autorités, de nous tous.

L'élection en 2021 d'une nouvelle Municipalité devait mettre une fin à tout ça et refocaliser les activités sur les défis actuels et de l'avenir de notre commune. La promesse des parties était importante. Le message du parti majoritaire de l'ASSE était un message qui portait sur un programme avec des valeurs claires, une équipe de candidats à la Municipalité portée par un message de cohésion et de transparence. C'est à ce message que les électeurs de notre village ont donné leur confiance lors des élections du mois de mars 2021, en leur accordant 4 sur 5 postes de la Municipalité lors des élections. Les 4 personnes élues, sans exception avec des années d'expérience dans notre conseil ou même dans la Municipalité de Saint-Sulpice, portait la promesse d'une équipe, d'une équipe capable de mener une gestion saine et efficace, focalisé sur le bien de notre commune et de ses habitants.

Quel surprise et quelle déception alors, d'apprendre quelques mois seulement après l'entrée en fonction du nouveau collègue Municipal, d'un remaniement des responsabilités à son sein, remaniement qui visait l'isolation d'un de ses membres et qui a directement provoqué sa démission. Quel surprise et quel choc alors, d'apprendre des différends importants entre les personnes, qui n'avait pas été résolu avant la prise de pouvoir.

Quelle déception :

- que ces différends représentent un obstacle insurmontable pour le travail de cette équipe.
- que l'équipe n'ait pas cherché de résoudre ces difficultés avec tous les moyens à sa disposition, malgré des initiatives proposées dans ce sens.
- qu'il n'y ait pas eu de communication proactive et transparente sur cette problématique si importante pour notre commune.

Je regrette que la Municipalité n'ait pas été capable de retenir la compétence de tous ses membres malgré les différends. La perte de compétence et d'expérience dans le domaine de la gestion financière est une perte importante. Cette perte s'est déjà fait sentir, entre autres, dans le traitement des sujets du point d'impôt et du budget 2022. Cette compétence va nous manquer dans l'avenir.

D'un point de vue de la gestion, les différends interpersonnels, la façon dont ils ont été gérés et leurs conséquences, n'ont pas contribué au bien de notre commune, plutôt le contraire.

La force d'une équipe de collège Municipal réside aussi dans sa diversité et la complémentarité de ses membres. Il est fort dommage et regrettable pour notre commune que l'équipe élue en mars 2021 n'ait pas pu développer cette force – qu'elle n'ait pas été capable de mettre en œuvre ses promesses des élections récentes. Pour moi, les leaders élus ont démontré un manque important de leadership.

En tant que électeur, je suis très déçu et ma confiance est brisée.

Dans le secteur privé, on parlerait de la destruction de valeur.

Dans cette situation il m'est difficile d'imaginer que la COGEFI recommande à l'unanimité la décharge de la Municipalité pour sa gestion. J'ai donc décidé de ne pas vous recommander de donner décharge pour cette gestion, et je vous invite à me joindre et voter de même.

M. le Syndic : Je tiens à vous dire que je partage et votre surprise et votre déception. Mes collègues municipal-es et moi avons été les premiers déçus par la tournure des événements et cela a été un drame peut-être plus pour nous que pour vous. Le rapport de minorité dit que nous n'avons pas discuté pour régler la situation mais c'est faux bien que cela n'a pas abouti. Nous devons alors prendre une décision pour rétablir la situation afin que la Municipalité fonctionne et c'est le cas maintenant car mes collègues et moi-même sommes aujourd'hui totalement focalisés sur notre fonction.

M. Richards : Je faisais partie de le COGEFI au moment où nous avons appris que Mme Theumann était en arrêt maladie donc j'ai vécu la situation de près. A cause de tout ce qui s'est passé entre le mois de septembre dernier et maintenant, je ne suis pas d'accord de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2021.

M. le Syndic : La situation était mauvaise et nous devons le régler. Aujourd'hui vous avez face à vous une Municipalité unie et capable de travailler en bonne harmonie et c'est ce que nous devons aux Serpelious.

M. Brandt : Si les commissaires minoritaires refusent de donner décharge à la Municipalité est-ce parce qu'ils estiment que la gestion est déficiente ou s'agit-il d'un geste politique pour signifier un

mécontentement ? Je ne sais pas s'ils ont en tête autre chose qu'un geste politique en refusant cette décharge.

M. Hostettler : M. Brandt, en fait c'est les deux. Il s'agit donc de pouvoir faire recours si nécessaire et également de signifier que cette gestion n'est pas acceptable.

Mme Willi : Nous sommes surpris de votre réaction car, la préfète n'ayant pas été saisie au moment de ce problème, c'est que la personne concernée a tiré les conséquences de ses actes.

M. Gygax : Je pense que nous avons tous compris de quoi il retourne, la Municipalité la première, et il est temps maintenant de passer au vote.

Mme Berner : En page 5 du rapport de la commission il est indiqué que certains services seraient en sous-effectif. J'aimerais connaître les éléments qui ont permis à la Municipalité de conclure que ces services sont en sous-effectif.

M. le Syndic : Le greffe, comme le service de RH et comme le service des bâtiments est en sous-effectif depuis déjà un certain temps. Nous n'avons pas voulu augmenter l'effectif du service des bâtiments au moment de notre entrée en fonction car nous voulions donner le signal clair que cette Municipalité allait faire de gros efforts pour ne pas augmenter son personnel. Il est apparu rapidement que le greffe était aussi en sous-effectif, la masse de travail et le stress que subissent les employés sont des sources d'erreurs. Il y a aussi une partie des tâches du service RH qui ne peuvent plus être accomplies par manque de personnel et de temps. Nous espérons donc pouvoir engager un assistant pour le responsable des bâtiments et une personne également pour le greffe.

Mme Valloton : Je voudrais demander un vote à bulletin secret.

Mme la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de vote à bulletin secret

La demande vote à bulletin secret est rejetée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote sur la gestion 2021

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu le rapport de gestion 2021 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 29 voix pour, 13 contre et 6 abstentions

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

8. Rapport de la commission à l'initiative de la conseillère Annamaria Leonardi & consorts (juin 2017)

Mme la Présidente donne la parole à M. Lévy pour la lecture des conclusions de la commission

M. Lévy : Les membres de la commission saluent le fait que les initiants aient soulevé la problématique de l'attribution des bonus de surface constructible au sein de la commune.

La réponse apportée par la Municipalité permet de répondre pleinement à la demande des initiants. Elle a pour avantage de préciser les conditions d'application de ce bonus et de le limiter à des constructions réellement économes en énergie.

La commission propose ainsi de refuser l'initiative Leonardi et Consorts qui demandait la suppression de la 3^{ème} possibilité de l'article 3.6 du RGATC. En effet, en cas d'acceptation de cette initiative, la Directive ne sera plus valable.

Le Conseil communal ne pouvant pas se prononcer directement sur l'approbation de la Directive, la commission vous propose ainsi l'amendement suivant à la réponse de la Municipalité N° 01/2022 afin de clarifier l'objet du vote.

Amendement : la commission vous propose l'amendement suivant à la réponse de la Municipalité N° 01/2022 déposée le 13.04.2022 au Conseil communal :

Remplacement du paragraphe de la décision de la réponse par la formulation suivante :

- De conserver l'article 3.6 du RGATC inchangé
- De prendre acte de la directive d'application relative à l'article 3.6 du RGATC.

La commission décide à l'unanimité de recommander au Conseil communal l'acceptation de la réponse de la Municipalité 01/2022, telle qu'amendée.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité N° 01/22

La parole n'étant pas demandée, Mme le Présidente propose de passer au vote sur la réponse de la Municipalité N° 01/22.

Le Conseil communal de St-Sulpice

- Vu la réponse de la Municipalité N° 01/2022 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide par 48 voix pour et 1 abstention

- D'accepter la réponse de la Municipalité N° 01/2022, telle qu'amendée.

9. Dépôt du préavis N° 07/22 « Règlement du personnel (RPERS) de la commune de Saint-Sulpice »

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. le Syndic : Le moment est venu de changer le règlement du personnel communal. Ce règlement est obsolète. Il ne répond plus ni aux exigences de la Loi ni aux exigences du monde du travail.

La Loi, notamment le Code des obligations, a changé sur des points importants ces dernières années et nous devons nous y conformer.

De son côté, le monde du travail, notamment les attentes des employeurs et des employés, a aussi changé. Et nous devons en tenir compte pour résister à la concurrence des autres communes. Si nous n'offrons pas des prestations comparables à celles des communes voisines, nous nous condamnons à manquer certains engagements et à perdre du personnel de valeur. Ce qui a évidemment un coût : un personnel de valeur, c'est moins d'erreurs et c'est plus d'efficacité. (Nous resterons encore loin du niveau de Lausanne et même d'Ecublens)

La Municipalité précédente avait bien compris cette nécessité. Nous la saluons ici pour avoir lancé ce gros chantier. Mais elle n'était pas arrivée à le terminer. Nous l'avons donc repris et nous vous présentons le résultat de nos travaux, à savoir le règlement, neuf directives et le préavis qui présente tous ces documents et que vous êtes invités à approuver.

Ce document est très attendu par beaucoup de monde. Par le personnel, qui en entend parler maintenant depuis des années et qui a hâte de voir ses conditions de travail cadrées de manière plus moderne et plus complète.

Et il est très attendu par la Municipalité et par notre service des Ressources humaines. Ce document se veut équilibré. Il a pour but de bénéficier aussi bien à l'employeur qu'à l'employé. Le règlement actuel est très arbitraire : il donne à l'exécutif la possibilité d'y aller à la tête du client, ce qui ne nous paraît pas sain et ce qui est de moins en moins admis, y compris par la Loi. Et puis, le règlement actuel est très rigide en cas de problème. Les licenciements, par exemple, sont très longs et très coûteux, y compris dans le cas d'employés insatisfaisants et démotivés.

Après une énième relecture des directives, nous avons repéré deux erreurs dans la directive 2 et une erreur dans la directive 4. Ce sont chaque fois des phrases incomplètes.

Je vous énumère ces trois erreurs de manière qu'elle figure dans le PV de cette séance.

En plus, nous allons vous renvoyer ces deux directives par e-mail et par courrier en remplacement des deux anciennes.

Dans la directive 2, au 4^e paragraphe, nous avons écrit : « chaque catégorie correspond à une classe salariale ». En fait nous aurions dû écrire « chaque catégorie correspond à une ou plusieurs classes salariales ».

Toujours dans la directive 2, sous la lettre C, au chapitre Cadre intermédiaire B, nous avons indiqué : « poste subordonné à un cadre supérieur sans fonction d'adjoint ou à un cadre sans fonction d'adjoint ». En fait, nous aurions dû écrire : « poste subordonné à un cadre supérieur sans fonction

d'adjoint (Chronakis) et poste subordonné à un cadre avec (Tschanz) ou sans fonction d'adjoint (Rito, Faye) » (il manquait « avec fonction d'adjoint »).

Dans la directive 4, sous « enregistrement des heures travaillées et contrôle », nous avons écrit « à l'exception des cadres supérieurs ». Or, nous aurions dû écrire « à l'exception des cadres supérieurs et des cadres ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 07/22

Mme Berner : J'ai une question qui avait déjà été abordée il y a quelques années. Il s'agit de la mobilité des employés de la commune. Qu'est-il prévu en matière de places de parc ?

Mme Merminod : Nous avons en tête le plan de mobilité mais nous n'en sommes pas encore occupés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Une commission ad hoc à 5 membres traitera ce préavis, avec présidence à l'ASSE. Le rapport devra être remis au Président du Conseil d'ici le 31 août prochain.

M. Clerc : Au vu de l'impact financier que ce nouveau règlement pourrait avoir sur la commune, je voudrais que la commission de gestion et des finances donne son avis sur ce préavis et indique à la commission ad hoc les données financières nécessaires à son examen.

10. Dépôt du préavis N° 08/22 « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – Secteur 13 – « Chemin du Bochet/Chemin des Esserts »

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis N° 08/22.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

La commission d'épuration traitera ce préavis. Le rapport devra être remis au Président du Conseil d'ici le 31 août prochain.

11. Proposition de projet rédigé « Introduction d'une taxation prorata temporis au sein du Règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD) »

Mme la Présidente passe la parole à M. Knüsel pour la présentation de la proposition.

M. Knüsel : La proposition que nous vous soumettons ce soir est l'occasion de lever le voile sur les activités de la commission de recours en matière d'impôts. Cette commission ne rédige pas de rapport mais prend des décisions qui sont susceptibles de recours auprès du Tribunal Cantonal.

Depuis plusieurs années maintenant la commission de recours en matière d'impôts fait face à une véritable explosion du nombre de recours déposés contre des décisions de taxation de la Municipalité, en particulier en ce qui concerne les taxes en matière de déchets. En moins de 5 ans, ce sont ainsi 16 décisions de ce type qui ont fait l'objet d'un recours. Les motifs de recours n'ont pas été très difficiles à identifier car ils étaient souvent les mêmes. En effet, en cas de changement de domicile, les administrés sont imposés à double en raison de la perception d'une taxe équivalente par une autre commune pour la même période. Le RCGD, adopté par le Conseil communal en 2012, s'est écarté de la solution prévue par le Règlement type sur la gestion des déchets mis à disposition par l'Etat de Vaud. Celui-ci prévoit en effet que la taxe soit calculée prorata temporis.

Ce qui est plus étonnant c'est la volonté de la Municipalité en 2012 de supprimer la possibilité d'encaissement prorata temporis. Cette possibilité a cependant été réintroduite dans la Directive d'application dès l'entrée en vigueur du règlement mais de façon semestrielle. Ainsi, selon la Directive communale de calcul et d'encaissement de la taxe forfaitaire pour les habitants prévoit qu'un habitant qui arrive dans la commune dans les 6 derniers mois de l'année ou qui quitte la commune pendant les 6 premiers, ne s'acquitte que d'une demi-taxe. Cependant, celui qui arrive pendant les 6 premiers mois de l'année ou qui quitte la commune pendant les 6 derniers, devra d'acquitter d'une taxe complète. Ce qui est choquant c'est qu'une personne qui arriverait dans la commune le 1^{er} juin et partirait le 1^{er} juillet devrait s'acquitter d'une taxe complète.

Pour les 16 recours dont je vous ai parlé, le montant contesté s'élevait en moyenne à CHF 42.--. Quand on sait le coût du traitement d'un recours pour la commission s'élève à plus de CHF 300.--, il est clairement disproportionné par rapport au gain obtenu.

Par conséquent et afin de diminuer sensiblement le nombre de recours, nous proposons de modifier l'alinéa 2 de l'article 12b du RCGD en ajoutant, après « La situation au 1^{er} janvier... », « ou lors de l'arrivée dans la commune... » et d'introduire un alinéa 3 qui indiquera qu'en cas de départ d'arrivée ou de départ en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis. Ainsi, un habitant qui serait arrivé en novembre devrait s'acquitter de 2 mois de taxe.

Mme Willi : La Municipalité remercie les initiants pour cette proposition qui rétablit une égalité entre les personnes par rapport au paiement de la taxe.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la proposition

M. Clerc : C'est fondamentalement une excellente initiative mais on veut éliminer des sources de potentiels recours alors qu'en introduisant l'alinéa 3 on se rajoute beaucoup de possibilités de recours. En effet, je fais une interprétation différente de l'explication que vient de donner M. Knüsel. Je

voudrais donc que l'on précise la notion de mois entiers car je pense que beaucoup de gens vont mal interpréter cet alinéa et que cela générera de nouveaux recours.

M. Knüsel : Cette solution a été proposée par le Canton et est appliquée par beaucoup de communes comme Vevey, Montreux, Bussigny et bien d'autres. La taxe sera perçue pour le mois entier en cas d'arrivée ou de départ pendant le mois en question.

M. Clerc : Par soucis de clarté, je propose que, dans le projet de règlement, il soit donné un exemple de calcul prorata temporis par mois entiers.

Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote sur le renvoi de la proposition à la Municipalité.

La proposition en renvoyée à la Municipalité par 44 voix pour et 5 abstentions.

12. Renouvellement du bureau 2022-2023

Nous allons maintenant procéder au renouvellement du Bureau pour l'année 2022-2023.

Nous allons élire les futurs président, 1^{er} vice-président et 2^e vice-président du Conseil communal, ainsi que deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Je vous rappelle ce que prévoit notre règlement à ce sujet, dans son article 12.

Le président, le 1^{er} et le 2^e vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret.

Les scrutateurs et les scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second.

Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

En cas d'égalité de suffrages, le sort décide.

Mais si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. C'est la règle qui sera appliquée ici.

Les 4 partis représentés à St-Sulpice durant cette législature ont convenu de la répartition suivante :

- Le futur président du Conseil sorte des rangs du PLR et que ces deux vice-présidents sortent des rangs des SCD et des Vert-e-s respectivement.

Election du Président

M. Hostettler pour le PLR présente M. Olivier Chabanel.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Chabanel accepte.

M. Chabanel est élu tacitement et félicité.

M. Chabanel : Je vous remercie infiniment pour cette élection. J'ai conscience de la tâche qui est loin d'être aussi évidente qu'elle pourrait paraître à beaucoup d'entre nous. Nous sommes miliciens, bénévoles, et à côté d'une activité à 100% cela peut charger un peu la barque et j'ai pu le constater déjà en tant que vice-président. Je vais aussi veiller à la bonne harmonie des institutions de Saint-Sulpice afin d'avoir des débats de qualité dans une ambiance cordiale. J'espère donc que nous n'auras pas de problème de virus pendant l'année à venir et que les apéritifs de fin de séance pourront avoir lieu et nous donneront l'occasion de faire un peu plus connaissance les uns avec les autres.

Election du 1^{er} vice-président

Les SCD présentent M. Cyril Golaz.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Golaz accepte.

M. Golaz est élu tacitement et félicité.

Election du 2^{ème} vice-président

Les Vert-e-s présente M. Nicolas Guillot.

Il n'y a pas d'autres propositions et M. Guillot accepte.

M. Guillot est élu tacitement et félicité.

Election de 2 scrutateurs.

M. Chabanel pour le PLR présente Mme Sophie Brito et M. Simon Hostettler.

Il n'y a pas d'autres propositions et Mme Brito et M. Hostettler acceptent.

Mme Brito et M. Hostettler sont nommés tacitement et félicités.

Election de 2 scrutateurs suppléants.

M. Golaz pour les SCD présente MM. Jeremy Bernasconi et Filipe de Pinho.

Il n'y a pas d'autres propositions et MM. Bernasconi et de Pinho acceptent.

MM. Bernasconi et de Pinho sont nommés tacitement et félicités.

13. Nomination de la commission de gestion et des finances pour l'année 2022-2023

Mme la Présidente : D'après l'article 38 de notre règlement la COGEFI doit être réélue chaque année. A titre exceptionnel et pour cette année uniquement, il a été convenu une répartition des membres par partis différente de celle fixée en début de législature, à savoir : 3 membres de l'ASSE, 1 membre des SCD, 1 membre de Les Vert-e-s et 2 membres du PLR. L'éventuelle prolongation de cette répartition sera examinée au 1^{er} juillet de chaque année de la présente législature.

L'ASSE présente Mme Urio, M. Hirsch et M. Hauschild.

Les SCD présentent M. Affolter.

Le PLR présente Mme Froelich et M. Hostettler.

Les Vert-e-s présentent M. Jaton.

Le bureau prend acte de ces propositions. Dès lors, les 7 candidats pressentis sont tacitement nommés et félicités.

14. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL – M. Billeter : Rien à signaler

APREMADOL – Mme Burrus : Les comptes ont été acceptés pendant la dernière séance. Ils sont bons et témoignent d'un excellent travail. Rien d'autre de particulier.

ARASOL – M. Guillot : L'assemblée générale a eu lieu mardi dernier. La commission de gestion s'est réunie le mois dernier. Par ailleurs l'ARASOL est toujours à la recherche de nouveaux locaux afin de réunir ses deux services au même endroit. Rien d'autre de particulier.

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Pojer: Rien à signaler

ORPC – M. Hostettler : Le 17 février 2022, la protection civile, avec 4532 engagés, était en action depuis déjà 650 jours en continu. Cela était du au COVID au début et maintenant pour l'accueil des réfugiés au Palais de Beaulieu.

Nous avons validé les comptes. Il y a une légère augmentation du montant par habitant mais pour Saint-Sulpice la part est de CHF 78'957.— pour 2021.

15. Propositions individuelles et divers

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Mme Clerc : J'aimerais revenir sur la communication de M. Piller concernant les problèmes de parking dans différents endroits de notre commune. On peut se demander pour quelle raison les parkings à Saint-Sulpice ne sont pas payants alors qu'ils le sont dans beaucoup d'autres communes. J'invite la Municipalité à avoir une réflexion sur cette question.

M. Equey : Samedi dernier il y a eu un tiers de personnes de plus pour la raclette du Laviau et j'aimerais remercier tous ceux qui ont participé et que la Municipalité transmette un immense merci à la voirie qui a travaillé de jour et de nuit et sans eux les gens n'auraient pas de plaisir à venir à ce type d'événements

M. Chappuis : En tant que président du groupe de l'ASSE je voudrais remercier notre présidente qui a dû affronter une année difficile et je souhaite à son successeur une année un peu plus calme.

L'assemblée applaudit Mme la Présidente.

Mme la Présidente : Je vous remercie M Chappuis. En tant que présidente j'ai pu apprendre à connaître certains membres du personnel communal et notamment M. Reymond ici présent et j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec toutes ces personnes.

J'aimerais également dire quelques mots sur cette année très particulière. Comme vous le savez, nous avons entamé une nouvelle législature avec maintenant 4 partis politiques. Nous avons eu énormément d'élections, une démission d'un membre de la Municipalité avec une élection complémentaire, la démission de notre huissier, la démission de notre secrétaire communale. Comme vous le savez tous je suis cofondatrice de l'ASSE et je me suis toujours beaucoup engagée pour ma commune, ce qui me prend énormément de temps et je souhaiterais pour la suite, au niveau de la Municipalité, c'est que lorsque des tensions apparaissent une solution soit trouvée avec une médiation autre que la préfète qui a certainement d'autres chats à fouetter. J'aimerais également souligner que Mme Theumann était en charge des finances depuis 3 ans et qu'elle a fait un très bon travail et j'aimerais la remercier malgré son absence.

J'aimerais également vous remercier tous. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous les partis politiques dans une bonne entente. Merci de votre bienveillance pendant les situations particulières que nous avons traversées cette année.

Je voudrais aussi remercier les conseillères et conseillers qui siègent dans des commissions car cela représente énormément de travail. Je vous encourage à continuer à vous exprimer dans des commissions.

Je souhaite évidemment à notre futur président que je continuerais à soutenir car il est important pour la continuité des tâches que nous puissions partager nos connaissances ainsi que les différents documents utiles à notre travail.

Enfin sur une note triste et heureuse à la fois j'aimerais remercier notre secrétaire communale pour son travail exceptionnel. C'était un vrai plaisir de travailler avec elle et elle m'a beaucoup aidé notamment pendant les dépouillements nombreux de cette année.

Je me réjouis de vous voir tous tout à l'heure pour notre repas de ce soir.
Merci à toutes et tous de votre engagement.

Mme la Présidente clôt la séance à 21h11.

Conseil communal

Mme Carmen Fankhauser		Mme Olga Aguilar
		
Présidente		Secrétaire